

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-sept mars**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

Présents : Mmes CHASSELOUP, KLEBANOWSKI, COUDERC, MÜLLER
MM. BOURDEAU, DARTIER, SICAUD, SEBERT, PINSON

Absents excusés : Mmes FAUCONNIER, BIROT, CORRÉ-GUITARD, MM. SOULIVET,
DROCHON, HOULBRECQUE.

Pouvoir : Mme FAUCONNIER à Mme CHASSELOUP, Mme CORRÉ-GUITARD à Mme MÜLLER, M. HOULBRECQUE à M. SEBERT.

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame Cindy LAURENT, institutrice et directrice de l'école maternelle de Mazion, a souhaité être présente en ce début de séance pour exposer à l'assemblée l'intérêt de l'introduction du numérique à l'école.

Afin d'intégrer l'école de Mazion au projet d'école commun avec l'école d'Eyrans. Il s'agirait d'une découverte des outils numériques (la souris, la manipulation des objets...) et d'une utilisation concrète en terme pédagogique : apprentissage des lettres, des mots, arts visuels par la projection d'œuvres, utilisation de livres animés, ateliers autonomes, et éventuellement une initiation à communiquer avec les familles par la découverte du mail, pour les enfants encore non-initiés.

Les outils proposés pour le numérique à l'école sont :

- ✓ **La tablette** : elle est utilisée par les enfants dans le cadre d'ateliers de travail, par groupe de 6 enfants maximum

Cet outil intègre des applications avec un compte par élève pour le retour des résultats, suite au travail demandé.

Les élèves peuvent être amenés à utiliser du matériel (lettres, chiffres, tracé, graphisme, livre audio, prise de vue des travaux d'élèves...) en interaction avec la tablette.

Il est possible de différencier chaque parcours d'élève, voire d'apporter une aide aux élèves en difficulté.

Avantages de la tablette : la portabilité, aucune installation nécessaire, son prix relativement abordable.

Inconvénients : la fragilité

- ✓ Le tableau virtuel : il s'agit obligatoirement d'un tableau blanc couplé avec un projecteur. Cet outil n'est utilisé que par l'enseignant face au groupe de la classe. L'interaction avec le tableau s'effectue au moyen d'un stylet ou des doigts. De sorte que ce matériel digital représente un coût financier beaucoup plus élevé que la tablette. Le travail en petit groupe est inexistant. Chaque élève intervient à son tour.

Avantages du tableau virtuel : La visibilité, la gestion de la classe, outil fixé au mur.

Inconvénients : le coût élevé du matériel, l'installation, le vieillissement du matériel plus rapide que la tablette.

Madame LAURENT ayant terminé son exposé se retire afin de laisser les conseillers débattre de ce sujet en vue d'un éventuel choix futur.

Madame le Maire débute la séance en proposant de faire une minute de silence en l'honneur des victimes de l'attentat du 23 mars 2018.

Puis, Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du Conseil municipal de la séance du 12 mars 2018.

Sans observation de leur part, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DARTIER, doyen d'âge de l'assemblée, tenu de présenter les comptes administratifs 2017 de la Commune et de l'Assainissement, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

➤ **COMPTE ADMINISTRATIFS - Budget commune**

Dépenses de fonctionnement = **356 644.67 €**

Recettes de fonctionnement = **572 301.13 €**

Dépenses d'investissement = **95 011.80 €**

Recettes d'investissement = **78 235.46 €**

➤ **COMPTE ADMINISTRATIFS - Budget Assainissement**

Dépenses d'exploitation = **15 818.28 €**

Recettes d'exploitation = **265 289.92 €**

Dépenses d'investissement = **2 446.80 €**

Recettes d'investissement = **66 179.16 €**

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2017 à la majorité. (**11 voix**)

VOTE DES COMPTES DE GESTION (Budget commune et budget Assainissement)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter les comptes de gestion de Monsieur le Percepteur, en tout point identiques aux Comptes Administratifs. Ils sont votés à l'unanimité. **(12 Voix).**

VOTE DES TROIS TAXES

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'impositions pour l'année 2018, mettant en évidence les différents taux nationaux et départementaux.

Elle propose à l'assemblée que le taux des trois taxes soit maintenu, compte tenu de l'augmentation substantielle des bases.

Le Conseil Municipal approuve les taux proposés par Madame Le Maire pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe habitation	14.85 %
- Taxe foncière (bâti)	16.40 %
- Taxe foncière (non bâti)	38.70 %

Le produit attendu serait de 131 602 €. Toutefois sous réserve d'un montant inférieur, il a été inscrit au budget, la somme de 80 000 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations, chacune présentant le compte de résultat 2017 et leur bilan prévisionnel 2018.

Après avoir pris connaissances des documents fournis et des souhaits de chacun, Madame le Maire et le Conseil municipal proposent les montants des subventions suivants :

SECOURS POPULAIRE.....	100 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.....	150 €
MARATHON DES VINS DE BLAYE.....	300 €
FOYER CULTURE ET DETENTE.....	150 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	100 €
LIGUE FRANCAISE CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES...100 €	
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE.....	100 €
FOOTBALL CLUB ESTUAIRE HAUTE GIRONDE.....	100 €
ADAPEI.....	100 €
FNATH.....	100 €
STADE BLAYAIS RUGBY.....	100 €
BASKET CLUB ESTUAIRE GIRONDE.....	50 €
FOYER CLUB DE TEUILLAC.....	100 €
CLOWNS STETHOSCOPES	100 €
STADE BLAYAIS HAND BALL HAUTE GIRONDE.....	100 €
SECOURS CATHOLIQUE.....	100 €
	TOTAL 1 850 €

Après débat, le conseil municipal vote un montant global de subventions de **3 000.00€** et autorise Madame le Maire à inscrire ces sommes au budget 2018 (compte 6574 « subventions aux associations »).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de budget principal de la commune pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal arrête le Budget primitif (par 12 voix) de la façon suivante :

- <u>SECTION FONCTIONNEMENT</u> :	
Recettes	599 321.19 €
Dépenses.....	599 321.19 €

- <u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	
Recettes	219 698.01 €
Dépenses.....	219 698.01 €

Aucune abstention.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Budget assainissement pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres le Conseil Municipal (par 12 voix) arrête le Budget primitif de la façon suivante :

- <u>SECTION D'EXPLOITATION</u> :	
Recettes	269 728.64€
Dépenses.....	269 728.64€

- <u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	
Recettes	293 878.36 €
Dépenses.....	293 878.36 €

Aucune abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Madame le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Départemental du 20 mars 2018, en réponse à la demande exprimée auprès du Centre Routier Départemental par un courrier du 15 décembre 2017.

La mairie souhaitait la mise en place d'une limitation de vitesse à 50 km/h, hors agglomération, sur la route départementale 937 entre les lieux-dits « l'Hirondelle » et « Petit-puits-Ouest »

Le département a émis un avis défavorable, cette limitation n'étant pas cohérente avec l'environnement : « les usagers disposent de conditions satisfaisantes pour circuler et savoir adapter leur vitesse à la configuration de la route sur laquelle ils circulent. »

Il propose seulement de mettre en place une pré-signalisation à 50 km/h au moyen d'un panneau à 150 m avant l'entrée dans l'agglomération pour information.

❖ A noter, Madame COUDERC assurera une permanence pour les déclarations d'impôts 2017 le jeudi 03 Mai 2018 de 17h30 à 19h à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 23 Avril 2018 à 20h30 à la mairie.